

plus jalouses. A ses yeux, la raison d'état était un dogme sacré, inflexible, fatal, qui ne devait subir aucune atteinte, devant lequel devaient fléchir toutes les volontés, tous les intérêts, les personnes et les choses, même au prix du sang le plus pur. Pour le triomphe de ce principe, l'inexorable cardinal fauchait tout devant lui, et couvrait tout ensuite de sa soutane rouge. Il protégeait les Jésuites, il est vrai, mais c'était avec mesure, avec des réserves infinies. Il avait l'œil constamment ouvert sur eux, et veillait à ce que l'extension toujours croissante de leur action et de leur influence sur la société française ne devint pas un danger pour l'État et pour lui-même. Aussi, en même temps qu'il les protégeait contre la haine du Parlement et des huguenots, il s'appliquait à les contenir dans certaines limites, à les assujettir à l'inflexible niveau de son autorité. Bien plus, il entendait se servir d'eux comme d'instruments utiles à ses desseins et à sa politique. De là ses restrictions calculées et systématiques pour toutes les combinaisons qui, directement ou indirectement, pouvaient concourir à accroître leur influence et leur pouvoir. Ce système de surveillance et d'inquisition ombrageuse, Richelieu l'appliquait uniformément aux grands corps de l'État, aux princes du sang, à la mère et à la femme du roi, au roi lui-même, auquel, suivant un mot du temps, le ministre ne laissait que le pouvoir de guérir les écrouelles. Guichenon ignorait-il ces particularités du caractère et de la politique du Ximénès français ? Nous ne savons ; toujours est-il qu'il entreprit avec une activité et une persévérance dignes d'un meilleur succès, la poursuite du brevet sollicité par la ville. Il ne ménagea ni temps, ni déplacements, ni correspondances ; mais toujours au moment où il croyait atteindre le but de ses efforts, il les voyait tout à coup neutralisés par des empêchements imprévus. Toutefois il était de ceux que les difficultés ne découragent pas et qui savent saisir les occasions et les